



Bureau Veritas

Registre international de classification de navires et d'aéronefs

Société anonyme au capital social de 13 112 232,12 €

Siège social : 67/71 Boulevard du château – 92200 Neuilly sur Seine
775 690 621 RCS Nanterre

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2011

Information relative aux éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

publiée en application des recommandations issues du
Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008

Exercice 2010

- La rémunération variable de Frank Piedelièvre, Président-Directeur Général, était assise pour moitié sur la réalisation d'un objectif de résultat opérationnel ajusté et pour l'autre moitié sur la réalisation d'objectifs qualitatifs. Cette rémunération variable a été fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations à 494 931 euros, après examen de la réalisation desdits objectifs au titre de 2010. Par ailleurs, conformément au règlement du plan d'options du 23 juillet 2010, la condition de performance portant sur la réalisation d'un objectif de résultat opérationnel ajusté au titre de l'exercice 2010 ayant été atteinte à 100%, le nombre d'options que Frank Piedelièvre pourra exercer, sous réserve du respect de la condition de présence prévue par le règlement du plan, sera égal à la totalité du nombre attribué. Conformément au règlement du plan d'actions de performance du 23 juillet 2010, la condition de performance portant sur la réalisation d'un objectif de résultat opérationnel ajusté au titre de l'exercice 2010 ayant été atteinte à 100%, la totalité du nombre d'actions de performance attribuées pourra être acquise par Frank Piedelièvre, sous réserve du respect de la condition de présence et de la réalisation du niveau de marge opérationnelle ajustée au titre des exercices 2011 et 2012 prévus par le règlement du plan.
- La rémunération variable de Philippe Donche-Gay, Directeur Général Délégué, Directeur des Opérations, était assise pour 60% sur la réalisation d'un objectif de résultat opérationnel ajusté et pour 40% sur la réalisation d'objectifs qualitatifs. Cette rémunération variable a été fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations à 296 328 euros, après examen de la réalisation desdits objectifs au titre de 2010. Par ailleurs, conformément au règlement du plan d'options du 23 juillet 2010, la condition de performance portant sur la réalisation d'un objectif de résultat opérationnel ajusté au titre de l'exercice 2010 ayant été atteinte à 100%, le nombre d'options que Philippe Donche-Gay pourra exercer, sous réserve du respect de la condition de présence prévue par le règlement du plan, sera égal à la totalité du nombre attribué. Conformément au règlement du plan d'actions de performance du 23 juillet 2010, la condition de performance portant sur la réalisation d'un objectif de résultat opérationnel ajusté au titre de l'exercice 2010 ayant été atteinte à 100%, la totalité du nombre



d'actions de performance attribuées pourra être acquise par Philippe Donche-Gay, sous réserve du respect de la condition de présence et de la réalisation du niveau de marge opérationnelle ajustée au titre des exercices 2011 et 2012 prévus par le règlement du plan.

- La rémunération variable de François Tardan, Directeur Général Délégué en charge des Finances, Affaires Juridiques et Systèmes d'Information était assise pour 40% sur la réalisation d'un objectif de résultat opérationnel ajusté et pour 60% sur la réalisation d'objectifs qualitatifs. Cette rémunération variable a été fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations à 227 454 euros, après examen de la réalisation desdits objectifs au titre de 2010. Par ailleurs, conformément au règlement du plan d'options du 23 juillet 2010, la condition de performance portant sur la réalisation d'un objectif de résultat opérationnel ajusté au titre de l'exercice 2010 ayant été atteinte à 100%, le nombre d'options que François Tardan pourra exercer, sous réserve du respect de la condition de présence prévue par le règlement du plan, sera égal à la totalité du nombre attribué. Conformément au règlement du plan d'actions de performance du 23 juillet 2010, la condition de performance portant sur la réalisation d'un objectif de résultat opérationnel ajusté au titre de l'exercice 2010 ayant été atteinte à 100%, la totalité du nombre d'actions de performance attribuées pourra être acquise par François Tardan, sous réserve du respect de la condition de présence et de la réalisation du niveau de marge opérationnelle ajustée au titre des exercices 2011 et 2012 prévus par le règlement du plan.

Les dirigeants mandataires sociaux de Bureau Veritas SA se sont engagés à ne pas recourir à des instruments de couverture de leurs options de souscription jusqu'à l'expiration de leurs mandats.

Aucune indemnité de départ n'est prévue au titre des mandats sociaux dirigeants.

Aucun régime de retraite supplémentaire n'a été mis en place pour les dirigeants.

Exercice 2011

Les rémunérations fixes et les rémunérations variables cibles de Frank Piedelièvre, Philippe Donche-Gay et François Tardan sont inchangées par rapport à 2010. Les rémunérations variables au titre de 2011 demeureront conditionnées à la réalisation d'un objectif de résultat opérationnel ajusté et d'objectifs qualitatifs spécifiques à chaque dirigeant. Pour rappel, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 2 mars 2010 avait décidé de plafonner les rémunérations variables comme suit :

- pour Frank Piedelièvre, 75% de la rémunération fixe annuelle brute ;
- pour Philippe Donche-Gay, 75% de la rémunération fixe annuelle brute ;
- pour François Tardan, à 1,5 fois le montant de bonus cible brut.